



LES PRIMES

Financements non-remboursables, les primes sont destinées à des projets entrepreneuriaux ayant un impact social et territorial particulièrement positif.

- > Contactez France Active Seine-et-Marne Essonne au 01.64.87.00.99
- > Vérification de l'éligibilité et de l'opportunité de votre demande
- > Vous déposez un dossier complet (*business plan*, CV, attestation d'éligibilité, etc.)
- > RDV individuel avec un.e chargé.e de financement (expertise, accompagnement financier)
- > Présentation de la demande en Comité d'Engagement
- > Le cas échéant, mise en place des outils accordés

Nos primes

La place de l'Emergence
ADCPE 77
Cap'Quartiers

LA PLACE DE L'EMERGENCE

«La place» c'est une demi-journée de connexion pour convaincre des mécènes de financer votre phase de modélisation et de test en vous attribuant une «prime de l'Emergence». La place de l'Emergence est l'étape nécessaire pour obtenir la prime de l'Emergence.



Qui peut en bénéficier ?

Un projet d'entreprise sociale et/ou solidaire :

- > qui contribue à la construction et à la promotion d'un modèle de société durable et inclusif
- > qui nécessite une phase d'expérimentation, de test, d'étude-actions, de modélisation, de prototypage
- > avec un potentiel de viabilité et de pérennité économique

Modalités

- > La prime est octroyée uniquement si un ou plusieurs mécènes décident de soutenir votre projet
- > De 10 000€ minimum, le montant de la prime dépendra de votre budget et de la décision de chaque partenaire financeur de vous soutenir
- > Si la prime est obtenue, elle sera versée en 2 tranches à réception et validation des pièces justificatives

Mise en oeuvre

1. pré-sélection par le comité national des financeurs
2. si le projet est retenu, rédaction d'une note d'analyse par un.e chargé.e de financement
3. le jour de la place de l'Emergence, vous *pitch*ez votre projet devant les mécènes, vous rencontrez d'autres entrepreneurs en émergence et vous élargissez votre réseau !

Contact :

01.64.87.00.99

www.franceactive-seineetmarneessonne.org

LA PRIME ADCPE 77

La prime ADCPE (Aide Départementale à la Création de son Propre Emploi) a été mise en place par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne pour aider financièrement les bénéficiaires du R.S.A. dans leur projet de création ou de reprise d'entreprise.



Qui peut en bénéficier ?

Tous les créateurs (H/F) d'entreprise, porteurs de projet d'activité et entrepreneurs (H/F) récents ayant créé leur entreprise il y a moins d'un an, **bénéficiaires du RSA** et **habitant en Seine-et-Marne**.



Quelles sont ses caractéristiques ?

Montant de la prime : de 500€ à 3 000€ (selon plan de financement et besoin)

Modalités : Nécessairement couplée à une garantie sur emprunt bancaire France Active ou à un microcrédit professionnel de l'ADIE.

LA PRIME CAP'QUARTIERS

L'objectif de CAP'QUARTIERS est de permettre aux habitants des quartiers « politique de la ville » de transformer leur potentiel en réussite entrepreneuriale mais aussi de participer à la revitalisation de ces quartiers en y favorisant la création ou le maintien de petites entreprises de proximité.



Qui peut en bénéficier ?

La prime CAP'QUARTIERS est accessible à tout entrepreneur demandeur d'emploi (ou en situation de fragilité économique) qui habite dans un quartier prioritaire de la politique de la ville et/ou qui souhaite créer ou reprendre une entreprise de proximité dans un quartier prioritaire de la politique de la ville*.



Quelles sont ses caractéristiques ?

Montant de la prime : 2 000€

Modalités : Accordée à l'entreprise, au moment du démarrage et obligatoirement couplée à un prêt bancaire garanti par France Active, la prime CAP'QUARTIERS figure dans le plan de financement. La prime CAP'QUARTIERS s'accompagne d'un **appui renforcé** sous format individuel et/ou collectif afin de faciliter la relation avec la banque et d'optimiser les chances de réussite de l'entrepreneur.



La prime Cap'Quartiers est disponible en fonction de l'abondement de nos financeurs

*Pour vérifier si votre adresse est située en quartier prioritaire de la politique de la ville : <https://sig.ville.gouv.fr/>



Contact :

01.64.87.00.99

www.franceactive-seineetmarneessonne.org

